

Villes
&
Villages
fleuris

FOS-SUR-MER
2024



Sommaire

- Introduction : Présentation Fos-sur-Mer
- Le label Villes Fleuries : symbole du cadre de vie aménagés
- Le service espaces verts et naturels
- Mise en œuvre
- Gestion du patrimoine arboré
- Les économies d'énergie du service espaces verts
- Action pour l'environnement et partenariat
- Mer et littoral
- Qualité du cadre de vie et des espaces publics
- Animation et valorisation label
- Différents types d'aménagement
- Conclusion



Fos-sur-Mer, invitation à une balade verte, fleurie et durable.

Certes, Fos-sur-Mer est une terre d'industrie, mais la biodiversité, les espaces naturels et verts réalisés façonnent aussi le paysage urbain. Cette escapade au cœur de nos aménagements est une invitation à découvrir une ville préservée et équilibrée.

Et si l'industrie, présente ou future, symbolise la transition énergétique, la décarbonation, la ville n'oublie pas que l'espace public est un marqueur fort du bien vivre. Ainsi, Fos-sur-Mer, porte de Camargue en terre de Crau, s'attache à la préservation de ses espaces naturels.

L'aménagement des espaces verts répond aussi à cette volonté d'offrir aux habitants un cadre de vie harmonieux. Mais aujourd'hui, face au réchauffement climatique, il nous faut penser autrement nos aménagements, au travers des espèces qui supportent davantage la chaleur, qui ne sont pas ou peu consommatrices d'eau et utiliser ainsi des traitements respectueux de l'environnement

Le label villes et villages fleuris revêt un caractère fort pour notre commune, qui au travers de l'obtention de ces distinctions, montre sa capacité à conjuguer développement urbain et harmonie du cadre de vie.

Ce label s'ajoute à celui du Pavillon Bleu, et à d'autres reconnaissances qui sont autant de défis relevés.

Mes remerciements aux agents des espaces verts qui œuvrent au quotidien et contribuent ainsi à la qualité de notre cadre de vie.

René Raimondi
Maire de Fos-sur-Mer

Fos-sur-Mer...

La commune de Fos-sur-Mer, trait d'union entre Camargue et Provence, se situe à 50 kilomètres de Marseille, au centre même de la liaison entre l'Italie et l'Espagne, lieu privilégié de commerce et d'échanges internationaux. Commune des Bouches-du-Rhône de 16 500 habitants, Fos-sur-Mer a une superficie très importante (9231 ha), partagée entre ville, zone industrielle et nature.



Historiquement, Fos-sur-Mer tire son nom des « fosses mariennes » (« fossa mariana »), du nom du général romain Caius Marius qui, le premier, fit de Fos un port de commerce et d'échanges avec le monde romain.

Le château de l'Hauture, construit au X^{ème} siècle, fut pendant des années la résidence des seigneurs de Fos. Sa situation, sur un promontoire rocheux, lui permet de surveiller les éventuelles invasions, avant sa transformation en église. Mais les remparts restaurés rappellent toujours la fonction première de protection du site.

Son cadre littoral la soumet à un climat de type méditerranéen, marqué par l'omniprésence du vent qui souffle plus de 300 jours par an, et des précipitations irrégulières mais importantes. L'amplitude thermique peut être élevée avec un déficit hydrique en période estivale. Au niveau pédologique, nous retrouvons principalement un sol calcaire et caillouteux, du fait de la plaine de la Crau, ancien lit de la Durance.

Ces éléments contraignent à adapter les créations et la gamme végétale.



Il y a plus de quarante ans, Fos-sur-Mer a connu un souffle industriel exceptionnel. Le plus gros changement est intervenu au moment où le gouvernement décida de créer le grand port de Marseille-Fos.

Décision fut alors prise d'implanter raffineries et aciéries sur les marais de la ville, ayant pour conséquence un apport de population nouvelle. Cette croissance démographique est visible au niveau urbain avec la rupture nette entre le centre-ville historique et les nouveaux quartiers créés à cette époque.

Malgré cette urbanisation rapide, l'agrément du cadre de vie a toujours été au cœur du développement de la ville notamment au travers de l'aménagement d'espaces verts.

Élément central, l'étang de l'Estomac est un havre de paix et assure le lien entre les différents quartiers de la ville. Ses 8 kilomètres de pistes aménagées en font un lieu de balade exceptionnel et de découverte du patrimoine naturel.

Le port de plaisance de 800 places et les 6 kilomètres de plage, tous deux labellisés « Pavillon bleu », constituent une ouverture sur la mer, l'horizon.

La plaine de la Crau, répertoriée comme l'une des dernières steppes d'Europe, offre un écosystème de coussouls remarquable et préservé, un lieu de reproduction privilégié pour certaines espèces parfois uniques.

C'est le paradoxe de Fos-sur-Mer, ville où les taureaux grandissent dans les marais au bord des usines, où les baigneurs profitent d'une eau de qualité.

**« Fos sur Mer, Porte de la Camargue en
Terre de Crau »**

Le label Villes et Villages Fleuris : symbole du cadre de vie aménagés



Fos-sur-Mer a toujours eu comme objectif de proposer un cadre de vie apaisé et harmonieux, afin de trouver un équilibre avec la présence de la Zip.

Plus de quarante ans après cette profonde métamorphose, la ville poursuit ses efforts pour offrir un écrin de vie aux Fosséens.

L'action au quotidien des services de gestion des espaces verts, nettoyage et voirie contribue à cette image d'une ville fleurie où espaces aménagés et naturels se côtoient.

Grâce à un travail de concertation entre les différents acteurs, un esprit de cohésion et d'homogénéité s'empare des aménagements réalisés sur la ville.

De nombreux quartiers ont été repensés pour être plus fonctionnels et modernisés.

Le label des Villes & Vilages Fleuris est une preuve de l'engagement de la commune pour veiller au cadre de vie.



Le service espaces verts et naturels

1 chef de service et 41 agents, dont un adjoint pour :

47

hectares
d'espaces
verts

400

coffrets
d'arrosage
intégrés

350

hectares
d'espaces
naturels

22

kilomètres
de canaux
d'arrosage

3

kilomètres
de plages

6

kilomètres
de littoral

Les espaces verts

2023, une nouvelle organisation se met en place sur le principe d'une sectorisation de la ville, s'articulant autour de :



Entretien général et fleurissement :
3 équipes.



Entretien des espaces naturels et grands espaces enherbés : **1 équipe** dont 1 chauffeur d'engin en charge du passage de la cribleuse sur les plages durant l'été, de l'épareuse et du broyeur dans les espaces boisés dont la colline.



Gestion de l'arrosage automatique soit plus de 400 coffrets et réseaux, 18 stations de pompage, arrosage des terrains de sport, réhabilitation ou pose de réseaux... : **1 équipe.**



Gestion du magasin d'outillage espaces verts et serres, distribution et retour de machines, lien avec l'atelier mécanique, suivi des stocks et réception des commandes : **3 agents.**



Activité des serres correspondant au maintien en bon état des plantes ainsi que des décors fleuris utilisés lors d'événements.



Irrigation assurant la distribution de l'eau via les canaux d'arrosage d'avril à octobre, 7 jours/7 dont arrosage des prés et surfaces de plus de 50 m². Débroussaillage et maintien en état de plus de 20 km de canaux entre Miramas et Fos-sur-Mer : **1 équipe.**



Mise en œuvre

Au total 470 000 m² d'espaces verts, un engagement sur plusieurs points : entretien de qualité pour tous, et respect du cadre de vie et des principes écologiques. Le service espaces verts s'est tourné ces dernières années vers la plantation exclusive de végétaux locaux adaptés au climat. Ce changement se reflète dans l'évolution de la gamme florale utilisée, un renouvellement plus aéré et mieux adapté.

Dans certaines zones naturelles, le débroussaillage sélectif aide la flore spontanée à se développer. Chaque année, les politiques de plantation évoluent et permettent une actualisation du catalogue de végétaux. C'est aussi le choix d'un approvisionnement exclusif auprès de pépinières locales pour garantir une meilleure adaptation au climat

Le fleurissement

Soucieux des enjeux de la commune, le service espaces verts insuffle depuis 2016, une nouvelle politique de fleurissement. Afin de mieux gérer les défis tel que l'économie de l'eau, le temps nécessaire à l'entretien des massifs floraux, la sécurité pour les agents travaillant en bord de chaussée, ainsi que le programme de restauration des ronds-points de la ville, la décision a été prise d'une baisse significative du fleurissement classique par des plantations annuelles et bisannuelles (Cf. chapitre sur les réhabilitations de ronds-points).

Une réflexion a été engagée, avec les agents, sur la pertinence des massifs, entraînant leur suppression ou repositionnement dans des quartiers moins fréquentés. Le service gère désormais 1000 m² de fleurissement, dont 70 % composés de tapis horticoles modulables (THM), sur des axes de circulation et/ou stratégiques.

Le reste du fleurissement comprend des rocailles, bacs, et suspensions, garnis de plus de 1000 godets au printemps et en automne. A terme, le service espaces verts envisage un retour à la plantation manuelle pour maintenir la technicité des massifs. Les bulbes sont de plus en plus utilisés pour les massifs et les réservations d'arbres, tandis que les vivaces et graminées sont favorisées pour leur durabilité et leur faible besoin en eau, contribuant ainsi à une gestion plus durable des ressources tout en favorisant l'embellissement.



Gestion du patrimoine arboré

Depuis des années, le service s'est engagé dans une démarche de gestion du patrimoine arboré.

Réalisation d'un inventaire

 Réalisation d'un inventaire des arbres implantés avec intégration des arbres d'alignement ou isolés, avec mise en place d'un diagnostic au cas par cas et établissement d'un plan d'élagage au fil des années.

 Suivi de formation par les gestionnaires en lien avec ce sujet (conservations et gestion des arbres, moyens d'expertises des dégâts sur les arbres) afin d'être cohérent dans les choix d'abattage ou de taille d'arbres.

 Renouveau perpétuel de ce patrimoine de plus de 400 arbres, dont l'emblématique « Allée des Pins ».

Cet inventaire permet de lister toutes les interventions réalisées, de programmer une surveillance de certains sujets et d'anticiper les travaux à prévoir pendant la période d'élagage.

Diagnostic sanitaire

Les préconisations préfectorales (platanes, palmiers...) de suivi et de traitement spécifique dans le domaine sanitaire des arbres sont gérées et mises en œuvre scrupuleusement. Un partenariat privilégié avec des organismes, notamment pour les 472 pins d'Alep centenaires de l'Allée des Pins, est établi afin de préserver l'intégrité de ces sujets.

Les critères fondamentaux pour décider de la suppression ou du maintien d'un sujet :

1/ Chaque arbre à sa place : ils étaient là avant nous et seront là après nous. Aucun abattage ne sera effectué sans une solide raison,

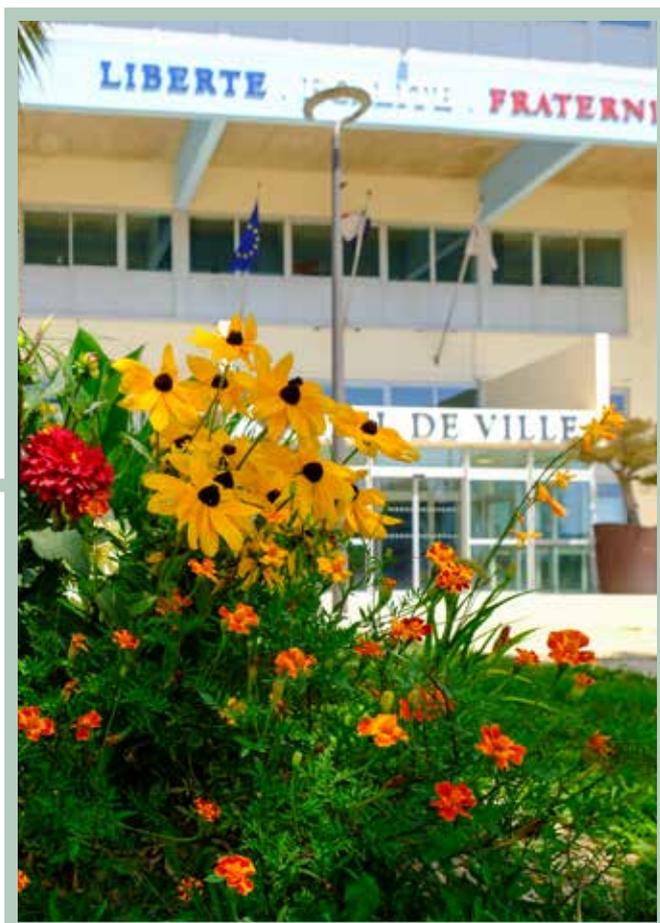
2/ Maladies et/ou dépérissement du sujet (paysandisia, charançon rouge, chancre coloré, scolyte),

3/ Dangerosité du sujet, ou menace de déstabilisation, solutionnée en premier lieu par un élagage adapté au problème avant de décider d'un éventuel abattage,

4/ Arbres classés invasifs ou non,

5/ Estimation financière du sujet (Barème de calcul de la ville de Marseille) sur l'état de santé et la dangerosité des sujets,

6/ Intérêt paysager : pertinence du choix de l'essence liée à l'accentuation du risque, comme la récurrence des plantations en bord de murs ou de chaussée avec un système racinaire provoquant des dégradations.



Stratégie d'entretien, de replantation et diversification du patrimoine :

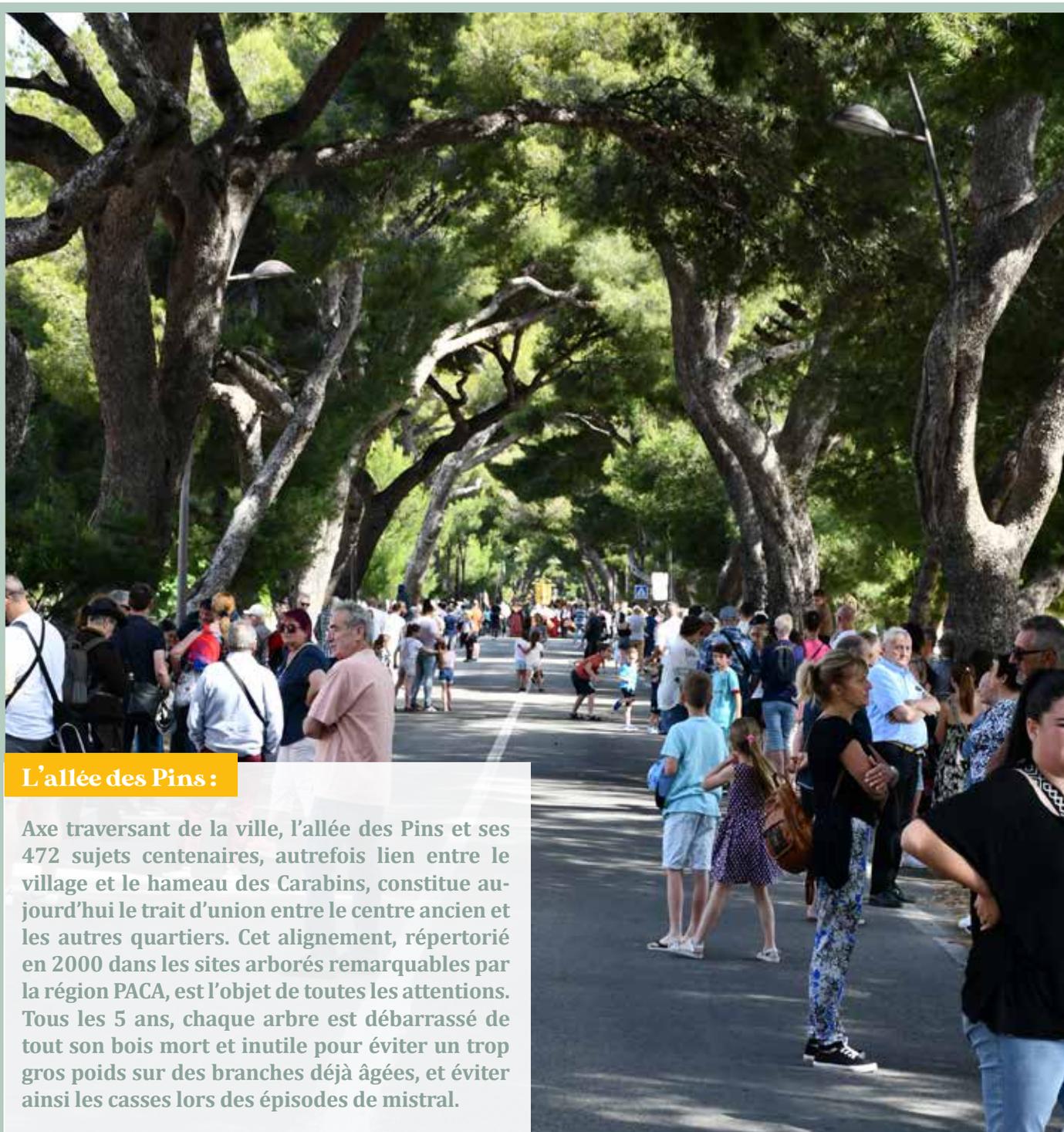
L'étude forestière du patrimoine arboré engage à régénérer les parties vieillissantes. Plusieurs campagnes de régénération et replantation ont été réalisées.

Un plan pluriannuel d'entretien des arbres d'alignement est effectif depuis plusieurs années. Des campagnes annuelles d'élagage de novembre à février sur les arbres avec des contraintes particulières (gabarits routiers, façades, réseaux aériens, éclairage public ...) ou nécessitant des tailles d'entretien régulières ont été mises en

place. Les actions sur les tailles douces sont réalisées dans les règles de l'art.

Chaque intervention est ensuite notée dans le plan de patrimoine arboré. La fréquence des interventions varie de 3 à 5 ans selon les essences.

Enfin, le service effectue des campagnes de replantations d'arbres d'alignement, dans certaines avenues, en remplacement de palmiers tués par le paysandisia ou le charançon rouge. À l'automne 2024, une trentaine de pins d'Alep seront replantés pour anticiper la disparition des sujets les plus anciens.



L'allée des Pins :

Axe traversant de la ville, l'allée des Pins et ses 472 sujets centenaires, autrefois lien entre le village et le hameau des Carabins, constitue aujourd'hui le trait d'union entre le centre ancien et les autres quartiers. Cet alignement, répertorié en 2000 dans les sites arborés remarquables par la région PACA, est l'objet de toutes les attentions. Tous les 5 ans, chaque arbre est débarrassé de tout son bois mort et inutile pour éviter un trop gros poids sur des branches déjà âgées, et éviter ainsi les casses lors des épisodes de mistral.

Inventaire des arbres remarquables

Ce projet consiste en une identification des arbres remarquables dans une perspective de mise en valeur et de suivi. Chaque arbre repéré est soumis à une étude sur son essence, son âge, sa hauteur et son histoire. La carte d'identité s'accompagne de 2 à 3 photographies.

Traitement phytosanitaire des végétaux

Le service effectue tous les traitements d'arbustes et d'arbres de taille moyenne. La lutte contre la chenille processionnaire est effectuée par le service, avec la mise en place de pièges à phéromones en mai, lors de leur procession. Les palmiers sont également soumis à 5 traitements annuels contre le paysandisia et le charançon rouge. Les traitements sont réalisés par nématodes.

Entretien des espaces verts : vers une démarche verte

Pour mettre en application les consignes municipales pour un entretien uniforme, des changements dans les méthodes de travail ont été amorcés ces dernières années.

La lutte contre les adventices

Depuis 2014, le service espaces verts réfléchit à l'arrêt des traitements par désherbant sur l'ensemble des espaces communaux, induisant des explications pour les élus, les agents, les services et les administrés.

Le principal défi est la gestion des herbes sur les voiries communales. Ainsi, après avoir testé plusieurs méthodes (débroussaillage manuel, mécanique, balais en fer sur balayeuses), les solutions actuelles incluent le désherbage manuel en centre-ville, l'utilisation de machines à tête contre-rotative sur les trottoirs, et l'application de disséquant pendant les périodes tendues.

Pour les plantations, les paillages et le désherbage manuels sont systématiquement utilisés. Autour des arbres sur trottoirs, la pose de résine est privilégiée, parfois complétée par des plantations d'iris ou de prairie fleurie

Le parc de matériel

Dans la même optique, les agents sont équipés de machines électriques. Les premiers achats ont porté sur des tailles haies et des souffleurs. Au vu de la satisfaction des agents, ce parc a été renforcé pour avoir aujourd'hui une gamme complète destinée aux tâches d'entretien d'espaces verts (débroussailleuses, binettes, tronçonneuses, souffleurs, sécateurs et batteries).

Ce parc, couplé à l'utilisation de véhicules électriques, permet de travailler avec un bilan carbone très réduit. Pour le parc thermique, l'emploi d'essence alkyle, moins polluante, a été généralisé, rencontrant là aussi l'adhésion du personnel.

L'entretien des surfaces engazonnées

Le service espaces verts est équipé de machines performantes (3 tondeuses autoportées, 8 tondeuses autotractées) afin de maintenir un entretien de qualité. Les grandes surfaces engazonnées sont entretenues par un tracteur équipé d'un tondo-balai, avec ou sans ramassage. Les premières tontes de printemps sont ramassées, tandis que les suivantes sont mulchées et restituées à la terre.

L'arrosage est particulièrement soigné, avec le remplacement du Ray-grass par des semis moins gourmands en eau. L'équipe d'arrosage automatique détecte les fuites et optimise la programmation de l'irrigation tout au long de l'année.

La fertilisation est quasi inexistante et se fait via des engrais bios.

Le renouvellement des végétaux

Des opérations sont réalisées en régie à l'automne et au printemps. Le service essaie de varier au maximum sa gamme végétale, pour ne pas uniformiser ses plantations :



Suppression de toutes plantes invasives ou envahissantes (liste à jour, fournie aux équipes régulièrement),



Épuration des espaces verts saturés par des plantations très peu variées et plantées pied à pied,



Replantation uniquement avec des espèces locales, adaptées naturellement aux contraintes du site (taille, ampleur ...). Planter de manière épurée en laissant les accès pour l'entretien. Arrosage en goutte à goutte, pour un confortement les 2 premiers étés. Installation d'un paillage, uniquement placé aux endroits abrités du mistral, facteur toujours pris en compte dans nos conceptions.



La création des espaces verts

Créations en régie : les réalisations en régie ne sont pas systématiques. La priorité est avant tout un entretien irréprochable. De gros projets sont parfois exécutés, mais la plupart des créations sont des réhabilitations ou transformations d'espaces verts déjà existants, et de petites surfaces.

De belles réalisations, réalisées il y'a une dizaine d'années, constituent toujours un élément fort d'identité de la ville.

Réalisations par entreprises : intervention pour des projets de plus grande ampleur nécessitant une logistique ou des engins spécifiques. Chaque plan est élaboré en liaison avec le service espaces verts. Plusieurs propositions sont soumises aux phases avant-projet, avant de définir une ligne de travail fixe.



Chantiers actuels sur la ville

Reprise totale des entrées de ville et axes traversant. De par leur emplacement, ils reflètent l'image de la ville et doivent être irréprochables. Sur ces sites, à la demande du Maire, des décors symbolisant la culture ou les traditions de la ville avaient été réalisés (grappe de raisin, taureau, flamants ...).

Aujourd'hui les travaux engagés consistent en la reprise et le renforcement des massifs d'arbustes et de vivaces, le changement de surfaces enherbées et la reprise de surfaces minérales.

Dans le même esprit, une souche d'arbre tombée lors d'une tempête a été transformée en œuvre d'art par un sculpteur sur bois. Cette souche est devenue un banc d'arrêt de bus.



Les économies d'énergie du service espaces verts

Gestion de l'eau et des arrosages automatiques

L'équipe en charge des réseaux axe sa réflexion sur :

- ✓ l'économie d'eau,
- ✓ l'optimisation et la revalorisation des réseaux,
- ✓ la réduction des besoins,
- ✓ la réactualisation du matériel vers des appareils de nouvelle génération.

Le but, gérer au mieux le système d'arrosage des jardins, éviter les gâchis d'eau, détecter et réparer les fuites et moderniser le système actuel.

Actions entreprises

- Mise à jour, inventaire et identification des compteurs dédiés à l'arrosage automatique,
- Mise en œuvre d'indicateurs de consommation,
- Entretien des réseaux, créations de nouveaux réseaux, et coupure de réseaux inutiles,
- Programme de maîtrise et réduction des consommations d'eau : surveillance des réseaux, indicateurs, chasse aux fuites,
- Réduction des fleurissements : la suppression des fleurissements aériens entreprise depuis des années a permis une réduction globale de près de 80 % des jardinières suspendues,
- Essais de semis de nouveau type de gazon moins consommateur d'eau sur certains sites,
- Captage des eaux par forage (5 au total, pour l'arrosage des 18,3 Ha de coulées vertes rustiques traversant la commune). Cas particulier sur ces zones engazonnées : pas de plantation possible (passage de pipelines) et absorption importante de CO²,
- Programme pluriannuel de renouvellement des réseaux d'arrosages intégrés pour du matériel plus économique : en goutte à goutte + vannes coupures,
- Mise en place de sondes de pluviométrie pour adaptation des fréquences d'arrosage,
- Gestion des déchets d'activité (mise à jour).

Les déchets

Les déchets produits dans le cadre de l'entretien du cadre de vie (espaces verts, voirie, nettoyage) sont triés et pris en compte par un prestataire spécialisé.

Les déchets verts sont récupérés et broyés, une partie étant rendue sous forme de paillage pour les besoins du service. Les souches et troncs sont valorisés par la filière de granulats pour poêles à bois.

Les déchets de balayeuses sont séparés des déchets verts au vu des polluants aspirés sur les voiries et traités en déchets banals.

Les gravats, papiers, plastiques et autres déchets sont envoyés dans les filières adaptées.

Lors des campagnes d'élagage interne, les végétaux sont broyés et stockés pour réutilisation en paillage.

Dans le cadre de la loi AGEC et de la mise en place en 2024 de la collecte des bio-déchets dans les cantines et restaurants municipaux, il est demandé aux candidats de rendre à la collectivité une part du compost réalisé à partir des déchets collectés pour la mise en place de projets de jardinage.

Gestion des énergies fossiles

La rationalisation de notre consommation carburant est un des objectifs au sein du Centre Technique Municipal. Le renouvellement du parc de véhicules permet l'acquisition de véhicules moins polluants : 8 véhicules électriques et 3 hybrides, depuis 2014.

Gestion des intrants et lutte

Le service a procédé à l'installation de nids à insectes dans les divers parcs de la ville afin de participer à leur biodiversité. Un partenariat avec la LPO a été élaboré en vue de renforcer les actions, et faire entrer les groupes scolaires dans cette démarche.

Une démarche a été engagée avec les écoles et les centres de loisirs pour supprimer, dans ces zones, l'utilisation de produits phytosanitaires : désherbages thermiques, jardins potagers écologiques...

- L'apport d'engrais foliaire pour le patrimoine fleuri est aujourd'hui réduit (-50%) au profit de méthodes naturelles (guano de chauve-souris, amendements organiques...);

- L'apport d'engrais sur les pelouses est limité à son strict minimum sur les zones les plus en vue. Nous utilisons de l'engrais bio en collaboration avec notre fournisseur;

- La mise en place de paillis divers limite le passage de désherbant, de même que la réfection d'enrobés vieillissants laissant pousser la mauvaise herbe.

Actions pour l'environnement et partenariat

Depuis 1992, la ville, à travers ses plages et son port, est détentrice du label « Pavillon Bleu ». Cette distinction constitue la preuve de l'efficacité des actions entreprises (recyclage des huiles de vidange des bateaux, opération « port propre », mise en place du tri sélectif sur les plages et dans les restaurants du bord de mer...) pour offrir à tous des lieux de baignade de qualité.



Par ailleurs, chaque printemps, la commune organise l'opération « Plus propre ma ville », qui consiste à nettoyer, avec l'appui des associations et les habitants, les différents espaces naturels. Bien ancrée dans l'agenda, elle rencontre l'adhésion de la population. Dans le même esprit, les scolaires participent à des actions similaires afin de les sensibiliser à la préservation de l'environnement.

Enfin, des partenariats, noués chaque année, se concrétisent par la mise en place de potagers dans les structures ou la réalisation de stand de plantations lors de manifestations.



Mer et littoral



À Fos-sur-Mer, des initiatives mises en place sur le littoral, visent à enrichir et protéger ce patrimoine marin naturel.

Parmi les projets phares, figure l'étude en cours sur l'implantation de récifs artificiels dans le golfe, conçus pour restaurer l'écosystème marin local, favorisant ainsi la biodiversité et offrant un habitat à de nombreuses espèces marines. Cette démarche inclut également un programme de protection de l'herbier à *Posidonia oceanica*, une plante endémique menacée par les pressions anthropiques, mais essentielle à l'équilibre écologique de notre littoral.

La ville a également installé 25 biohuts dans le port de plaisance Claude Rossi. Ces structures innovantes servent de refuges aux jeunes poissons juvéniles, leur offrant un abri sûr pendant les premières étapes critiques de leur développement.

Cette initiative contribue à la préservation et au renforcement des écosystèmes marins des petits fonds côtiers.

La ville a signé la Charte d'engagement pour des plages à caractère en Méditerranée, en partenariat avec la Région PACA. Cette démarche s'inscrit dans l'engagement à protéger la banquette de posidonie sur une des plages de la ville « plage de Saint-Gervais ». Les banquettes de posidonie jouent un rôle vital en prévenant l'érosion des plages et en offrant un habitat à de nombreuses espèces marines.

Des campagnes de sensibilisation auprès des habitants sur l'importance écologique des banquettes de posidonie sont conduites afin d'amplifier l'impact de ces actions.

Ces campagnes visent à conscientiser et mobiliser la population sur la nécessité de préserver ces précieuses ressources naturelles.



Qualité du cadre de vie et des espaces publics

Publicité, enseignes et mobilier urbain

La ville a supprimé et interdit depuis longtemps l'utilisation de panneaux publicitaires 4 x 3, afin de limiter la pollution visuelle à l'intérieur de l'agglomération. Un nouveau règlement local de publicité (RLP) est actif depuis 2021. Toutes les enseignes des commerces sont désormais soumises à l'application stricte du RLP concernant l'harmonie dans le paysage, le graphisme ainsi que leur emplacement.

Les nombreuses aires de jeux publiques de la ville sont contrôlées par un agent formé à ces vérifications, garantissant une sécurité optimale pour les utilisateurs. Il est réalisé un nettoyage quotidien des alentours du site, et des aires de réception sous les jeux.

Rénovation des façades

Dans le centre ancien, zone soumise aux accords de l'Architecte des Bâtiments de France, une aide est également apportée pour la rénovation des façades et menuiseries extérieures.

Avec le nouveau PLU, les propriétaires doivent veiller à l'harmonie et l'intégration de leurs constructions dans le paysage environnant (interdiction des matériaux d'aspects précaires, murs extérieurs sans crépi interdits...).

Effacement des réseaux

Depuis 2010, la mise en discrétion de tous les réseaux aériens est systématiquement réalisée dans toutes les nouvelles réalisations de voirie. La commune veille à l'étendre à l'ensemble du territoire communal. Les derniers chantiers sont en cours pour un enfouissement total d'ici 2 ans.

Voirie et stationnement

Le service voirie s'occupe, en régie, des petites reprises d'enrobé, de réparation des maçonneries (type bordures) ainsi que de toute la signalisation verticale de la ville, et du fléchage ponctuel lors de manifestations.

La signalisation horizontale est, elle, traitée par entreprise, avec passage annuel sur les points stratégiques (sortie et proximité des écoles notamment) pour une meilleure visibilité et donc une meilleure sécurité des piétons.

Les enrobés ont fait l'objet d'un plan de remise à neuf, permettant ainsi de meilleures conditions de circulation.

Propreté urbaine

La propreté urbaine, un des piliers de la politique communale, s'articule autour d'une lutte permanente contre les nuisances visuelles, nettoyage de toutes les rues et axes de la ville lors des manifestations et lutte contre l'incivisme.

Service nettoyage = 3 balayeuses, 2 véhicules équipés de nettoyeurs haute pression, matériel de lutte contre les tags, 8 agents à pied équipés de charriots et 2 équipes avec véhicules électriques pour ramassage papiers et balayage des rues.

Une convention a été réalisée avec une grande chaîne de restauration rapide pour un partenariat dans le ramassage de déchets et la pose de poubelles en ville.

L'accent est mis sur les déjections canines, avec l'installation de distributeurs de sacs et la création de « canisites » en certains points de la ville.

La ville exerce une politique anti-affichage sauvage strict avec enlèvement, dès détection et alerte au service, pour tout affichage hors des lieux prévus. Elle assure une réactivité en cas d'incidents et salissures sur le territoire (dans la journée en général), notamment les déchets sur voirie, parcs, accidents, matériels, containers poubelles brûlés, tags.



Dans le cadre de sa compétence, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'occupe du ramassage (gratuit) des végétaux et déchets encombrants (électroménagers...) des particuliers sur rendez-vous, et de la gestion des déchetteries, accès gratuit pour les habitants, ouvertes 7 jours/7 pour favoriser les comportements citoyens. Elle a en charge aussi la gestion du ramassage des déchets ménagers (bacs de 500 et 900 litres), de leur nettoyage et désinfection ainsi que la collecte des Points d'Apport Volontaires (recyclage) répartis sur toute la ville.

Animation et valorisation label

Dans le cadre de sa valorisation, la commune fait la promotion des différentes certifications qui valident ses actions.

Prépondérant en termes de signalétique, de communication et d'information, le label des Villes Fleuries est mis en avant par l'office de tourisme. La fête de la Crau à la fin du printemps permet de valoriser les paysages, les traditions et le fleurissement, notamment par l'organisation d'un marché aux fleurs et d'ateliers organisés par le service espaces verts.



L'obtention d'un 29^{ème} Pavillon Bleu en 2024, conforte la commune dans sa démarche d'excellence pour ses plages et son port. Ce dernier, labellisé depuis 2011 « Port propre » a été un des premiers de la région à se lancer dans cette démarche.

À cela s'ajoute le label « Tourisme & handicap » complétant les diverses actions entreprises, qui permet aux personnes en situation de handicap de profiter pleinement de la plage et de la mer. Des dispositifs d'aide à la baignade (tapis PMR, fauteuils amphibie ...) sont accessibles gratuitement tout l'été.

Depuis cette année, le label de « Ville active et sportive », décerné par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, signale la qualité des installations de la ville, ainsi que le dynamisme des associations sportives.

On peut aussi ajouter la participation aux labels Natura 2000, ZNIEFF et au programme européen « life + envol » dans les salins avec le travail de l'association EVE.



Différents types d'aménagements

Le site de l'Hauture

Le site de l'Hauture a connu une véritable métamorphose entre 2016 et 2017. Travaillé en collaboration avec le service du patrimoine intercommunal, l'Architecte des Bâtiments de France, le service des Espaces verts et la direction Études et travaux de la commune, ce projet d'un million d'euros environ a permis une véritable remise à neuf des différents espaces.

Sur le volet espaces verts, les pelouses ont été réduites pour offrir de meilleures conditions de stationnement les jours de fréquentation (mariages, cérémonies, ...). Le fleurissement a été entièrement repensé dans une optique de baisse de consommation d'eau en mélangeant massifs de fleurs, de vivaces et plantations d'arbustes de climat méditerranéen.

Comme toujours, les plantations ont été faites sur paillage avec arrosage de confortement les premières années.



Les Amaryllis – Saint-Sauveur – Jonquière

À l'image de la remise à neuf du quartier de la Saladelle, celui des Amaryllis connaît une situation semblable. Les haies des années 70 ont laissé place à de nouveaux massifs en végétaux locaux vivaces, aux floraisons échelonnées, et à l'entretien réduit pour nos équipes. Les pelouses ont été réduites mais pas supprimées en totalité. Leur utilité dans l'absorption du Co² ne peut être mise de côté, de même que leur fonction d'agrément pour les habitants. Des arbres (tamaris, oliviers de bohème...) ont été plantés en bordure de route pour agrémenter le quartier. Bien sûr, le projet a également inclus la reprise à neuf de tous les réseaux d'eau (potable et arrosage). L'éclairage public a été retravaillé également.

Tout ce projet a été monté en concertation avec l'ensemble des habitants du quartier, afin de concilier au mieux leurs demandes et nos impératifs techniques et budgétaires.



Les aires de sport-nature

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville continue le développement d'aires sportives en accès libre et gratuit. Aux aires déjà existantes, s'est rajouté en 2021 un nouveau site à proximité de la piscine municipale, avec 18 agrès à disposition des sportifs.

En 2022, une opération de réhabilitation d'une aire sportive et ludique dans le quartier du Mazet a été lancée en concertation avec les habitants. Le projet retenu parmi les 3 présentés a mené à la reprise d'un terrain de basket en style urbain, le remplacement du terrain de football en enrobé par un gazon synthétique, la réhabilitation complète de l'aire de jeux ainsi que la pose de 4 agrès sportifs neufs et de divers mobiliers urbains.

En 2024, la ville a ouvert 3 city park, 3 terrains de football à 5, 2 basket 3x3 et plusieurs terrains de paddle. Le territoire communal est maillé de 17 aires de jeux pour tous âges, entretenues par les équipes de la régie municipale.





Depuis 2012 et les premiers changements de méthode amorcés, le service espaces verts a connu une mutation profonde dans ses objectifs et ses manières de travailler.

L'implication de la municipalité se vérifie de jour en jour, et les habitants sont conscients de la chance d'avoir au quotidien un cadre de vie de qualité.

L'objectif des prochaines années est de pérenniser cette voie de changement, pour continuer à mener nos missions de manière toujours plus écologique et raisonnée, en assurant un cadre de vie agréable, propre et apaisant aux habitants de la commune.



fos SUR MER